



## **DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE PROCÉDURE D'ADOPTION**

### **Pièces d'identité :**

Copie CNI ou passeport adoptant  
Copie CNI ou passeport adopté

### **Actes d'état civil (copies intégrales de moins de 3 mois :**

Adoptant : acte de naissance  
*Si l'adoptant est marié*, acte de mariage et acte de naissance du conjoint  
*Si l'adoptant a des enfants*, acte de naissance des enfants  
Adopté : acte de naissance  
*Si l'adopté est marié*, acte de mariage  
*Si le parent de l'adopté est mort* : son acte de décès

### **Livret de famille (pages vierges comprises) :**

Copie du livret de famille de l'adoptant  
Copie du livret de famille de l'adopté  
*Si l'adoptant est marié ou a des enfants*, livret de famille

### **Attestations sur l'honneur :**

Adoptant : précisant qu'il n'est « *ni séparé de corps, ni divorcé, ni en instance de divorce* ».  
*Si l'adoptant a des enfants* : attestation que l'adoption n'est pas de nature à compromettre la vie des enfants  
*Si l'adoptant a des enfants* : l'avis des enfants sur l'adoption  
*Si l'autre parent de l'adopté est vivant* : son consentement  
*Si l'adopté a plus de 13 ans* : son consentement sur le changement de nom

### **Consentement à adoption fait devant notaire :**

*Si l'adopté est mineur* : consentement des parents + certificat de non-rétractation à l'expiration du délai de 2 mois  
*Si l'adopté a plus de 13 ans* : consentement de l'adopté  
*Si l'adopté est majeur* : consentement de l'adopté

### **Témoignages de proches et de la famille (sur formulaire CERFA)**

#### **En présence d'un élément d'extranéité**

*Si l'adoptant est étranger* : certificat de coutume  
*Si l'adopté est étranger* : texte de loi nationale relatif à l'adoption autorisant l'adoption  
*Si l'adoptant est domicilié à l'étranger* : certificat de coutume du domicile